Conseil des aînés

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2006-2007

Québec

Rapport annuel de gestion
2006-2007

Conseil des aînés

Québec

Le contenu de ce rapport a été rédigé par le bureau du Conseil des aînés.

Note : Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par :
Les Publications du Québec
1000, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 3V9

Conseil des aînés
900, boulevard René-Lévesque Est
8e étage, bureau 810
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-0071
Sans frais : 1 877 657-2463
Télécopieur : 418 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2007
ISBN : 978-2-550-51413-8
ISBN : 978-2-550-51414-5 (pdf)
ISSN : 1706-9602
ISSN : 1706-9602 (pdf)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés et à l'article 27 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2007.

Ce rapport rend compte des activités du Conseil pour l'exercice 2006-2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable des Aînés,

Marguerite Blais

Québec, novembre 2007

Madame Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés
Ministère de la Famille et des Aînés
500, Grande Allée, 1er étage
Québec (Québec) G1R 2J7

Madame la Ministre,

Je vous prie de trouver ci-joint le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2007. Ce rapport annuel de gestion rend compte de l'ensemble des activités du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Georges Lalande

Québec, novembre 2007

Tables des matières

Déclaration du président du Conseil des aînés IX

Mot du président du Conseil des aînés XI

Chapitre 1 Le Conseil des aînés 1

Composition du Conseil 1

Philosophie d'action. 4

Chapitre 2 Le suivi de la planification stratégique 2006-2010 5

Faits saillants 5

Orientations et axes d'intervention 5

Orientation 1 : Agir pour valoriser le rôle des personnes âgées dans la société. 5

Axe d'intervention 1 : Perception et stéréotypes 5

Axe d'intervention 2 : Rapprochement entre les générations 6

Orientation 2 : Promouvoir les droits socioéconomiques des personnes âgées et particulièrement des personnes âgées vulnérables. 7

Axe d'intervention 1 : Expertise et conseils. 7

Axe d'intervention 2 : Partenariat et concertation 7

Axe d'intervention 3 : Information et sensibilisation. 9

Chapitre 3 L'utilisation des ressources 11

Ressources humaines 11

Ressources budgétaires et financières 11

Chapitre 4 Les autres exigences 13

Publications 2006-2007 15

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2007. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats et des contrôles afférents qui sont présentés au regard des orientations approuvées par le Conseil des aînés.

Le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du Conseil des aînés :

- décrit fidèlement la mission et les mandats du Conseil;
- présente les orientations de la planification stratégique 2006-2010 ainsi que les résultats obtenus au cours de l'année 2006-2007;
- couvre l'ensemble des activités du Conseil;
- présente des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

Le président du Conseil des aînés,

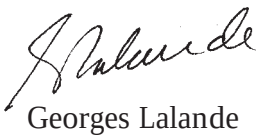

Georges Lalande

Québec, novembre 2007

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS

Le Conseil des aînés a finalisé au cours de l'exercice sa Planification stratégique 2006-2010. Ce document indique les orientations et les objectifs que le Conseil poursuivra et selon lesquels il articulera ses actions au cours des prochaines années. La tenue d'élections générales au Québec a toutefois retardé le dépôt du document à l'Assemblée nationale, auquel procédera éventuellement la nouvelle ministre responsable des Aînés, M^me^ Marguerite Blais, nommée à ce poste le 18 avril 2007.

Au cours de l'année 2006-2007, une membre a démissionné, mais elle a été remplacée. C'est donc un Conseil complet qui préside aux destinées de l'organisme.

Par ailleurs, la Commission de la culture, mandatée pour étudier le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*, déposé en novembre 2004, et pour recevoir les groupes intéressés, s'est réunie à cet effet les 13 et 14 février 2007. Le Conseil des aînés ainsi que d'autres organismes représentant les intérêts des aînés y ont été entendus.

Le Conseil s'est impliqué, avec le Conseil permanent de la jeunesse, dans l'organisation d'un Forum sur le remboursement de la dette. Cette activité, qui se voulait intergénérationnelle, a eu lieu les 27 et 28 avril 2007.

Enfin, le Conseil a poursuivi, au cours de 2006-2007, des actions liées à son mandat, telles que des interventions lors de commissions parlementaires, des participations au sein de comités gouvernementaux ou externes, la rédaction d'études et de documents d'information à l'intention des aînés et de leurs proches et des activités de concertation avec les associations d'aînés.

Par ailleurs, au cours du dernier exercice, le Conseil a colligé des données, notamment statistiques, afin de les inclure au document *La réalité des aînés québécois, troisième édition*. On y apprend qu'en 2006, les personnes de 65 ans ou plus représentaient 14,1 % de la population du Québec, alors que celles de 50 ans ou plus comptaient pour 34 %. En 2000, les proportions étaient respectivement de 12,8 % et de 29,8 %.

Cette croissance du nombre et du pourcentage des personnes âgées est susceptible d'entraîner une augmentation et une acuité plus grande des problématiques reliées aux personnes âgées, qu'il s'agisse de consommation de services de santé, de services sociaux ou de médicaments, ou encore d'abus à l'endroit d'aînés parfois plus vulnérables.

Les aînés sont largement majoritaires à vivre dans leur propre résidence et souhaitent généralement y demeurer le plus longtemps possible. Cette situation créera une forte demande pour des services de maintien à domicile.

De nombreux aînés seront disponibles pour s'engager dans des activités bénévoles, être présents auprès de leur famille, de leurs amis, ou de personnes dans le besoin. Des ressources pour mieux jumeler l'offre et la demande pourraient donc s'avérer fort utiles.

Les aînés continueront d'être nombreux à se regrouper en associations, à revendiquer leurs droits, de meilleures conditions de vie, ainsi que des réponses plus appropriées à leurs besoins.

Le Conseil des aînés, interface entre le gouvernement et les associations d'aînés, est donc susceptible d'être encore plus nécessaire et son rôle de devenir encore plus essentiel.

Le président,

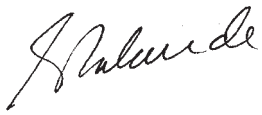

Georges Lalande

CHAPITRE I

Le Conseil des aînés

Le Conseil des aînés a été institué en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q., c. C-57.01), sanctionnée le 22 décembre 1992. Sa mission est principalement de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller la ministre responsable des Aînés sur toute question concernant les personnes âgées, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

Composition du Conseil

Le Conseil des aînés est composé de dix-huit membres dont douze ont droit de vote. Les membres du Conseil sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre responsable de l'application de la Loi, après consultation des organismes d'aînés. Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat, de même que celui du président, ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Le président, pour sa part, est nommé pour un mandat de cinq ans.

Ainsi que la Loi le prévoit, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la sous-ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le président de la Société d'habitation du Québec, ou leurs délégués, sont aussi membres du Conseil mais n'ont pas droit de vote.

Au 31 mars 2007, le Conseil se composait des membres suivants :

Georges Lalande (2004-2009)
Président

Maître Georges Lalande a d'abord fait des études en ingénierie, suivies d'études en droit. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1974. Après quelques années de travail dans le domaine de l'ingénierie, il commence en 1973 une carrière dans l'administration publique du Québec. Il a occupé de nombreux postes dans la haute fonction publique québécoise à l'intérieur de différents ministères et organismes dont, notamment, le ministère de la Justice, la Société de l'assurance automobile du Québec, le Tribunal d'appel des accidents du travail, le ministère des Transports et la Société des établissements de plein air du Québec. Il a également été député à l'Assemblée nationale entre 1979 et 1981.

Jacques Demers (2004-2007)
Vice-président

De la région de Sherbrooke, monsieur Demers a d'abord poursuivi une carrière dans l'enseignement, au Québec et en Afrique. Par la suite, il a été directeur général de la FADOQ de la région de l'Estrie pendant 23 ans. Aujourd'hui, il continue d'être très impliqué auprès des aînés, souhaitant les amener à demeurer autonomes, actifs et à prendre, dans la société, la place qui leur revient. Il est actuellement président de la FADOQ de la région de l'Estrie.

Maurice Auger (2004-2007)

Natif et résident de la ville de Québec, monsieur Auger a passé la majeure partie de sa vie professionnelle à la Société Radio-Canada, notamment à titre de directeur des ressources humaines. Ses premières implications sociales remontent au début des années 1980, alors qu'il participe à des campagnes de financement et s'engage auprès d'organismes, tels le Club Kinsmen et Centraide. Plus récemment, il s'est impliqué auprès des personnes âgées, notamment par l'intermédiaire d'Entraide Les Saules, à titre de bénévole et de membre du comité de direction.

Madeleine Bélanger (2006-2009)

Native et résidente de la région de l'Estrie, madame Bélanger a été députée à l'Assemblée nationale du Québec pour le comté de Mégantic-Compton pendant vingt ans. Au cours de cette période, elle a présidé différentes commissions de l'Assemblée nationale; elle a aussi été porte-parole de l'opposition officielle sur plusieurs dossiers, notamment celui des aînés. Depuis ce temps, elle s'implique au sein de conseils d'administration, notamment dans le secteur de la santé.

Sonia Bouladian-Ortchanian (2005-2008)

D'origine arménienne, madame Bouladian-Ortchanian est née au Liban. Après des études artistiques à Paris puis en ex-Union soviétique, elle a fondé les Ballets Libanais à Beyrouth. Installée à Montréal avec son mari et ses trois enfants, elle a été coordonnatrice du YMCA de Saint-Laurent. Par la suite, madame Bouladian-Ortchanian a fondé le Foyer de la danse d'Ahuntsic-Cartierville. Elle dirige toujours cet organisme.

Claude Durand (2004-2007)

Résident de la région de Lanaudière, monsieur Durand a fait carrière au gouvernement fédéral. Depuis plus de dix ans, il travaille comme consultant fiscal. Ses implications comme bénévole ont débuté à l'époque de ses études universitaires et se continuent depuis, et ce, dans des secteurs très variés. Il est présentement délégué de l'Association nationale des retraités fédéraux, section de Montréal, à la Table des aînées et des aînés de Lanaudière, où il occupe le poste de secrétaire-trésorier.

Francine Du Sault (2005-2008)

Madame Du Sault a une formation en sciences infirmières. Résidente de la ville de Québec, elle a commencé sa carrière comme institutrice clinique à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle a ensuite été responsable en chirurgie à l'Hôpital Jeffery Hale et est actuellement en poste à la résidence du Faubourg. Madame Du Sault est mariée; elle a trois enfants et quatre petits-enfants. Elle s'est impliquée comme bénévole, notamment auprès des personnes âgées et des immigrants et à l'Armée du salut.

René-Jean Fournier (2004-2007)

Monsieur Fournier habite à Granby. Il a fait carrière dans l'enseignement, d'abord comme enseignant, puis à la direction d'une école polyvalente. Il a été pendant sept ans président d'une fondation privée qui offre des services aux aînés et des bourses d'études aux jeunes. Il en est maintenant le directeur général. Il est membre du Groupe Actions Solutions Pauvreté de sa ville. Il siège à la Table des aînés de Granby et préside la Table régionale des aînés de la Montérégie. De plus, il est le délégué de la Table de la Montérégie au conseil d'administration du CRÉ-Est de la Montérégie.

Diane Goulet (2005-2008)

Madame Goulet a une formation d'infirmière. Elle a occupé de nombreux postes de gestionnaire dans les soins et services de santé pour les personnes âgées. Actuellement, elle est chef d'unité de vie au Centre d'hébergement Vallée-de-la-Lièvre au CSSS de Papineau, dans la région de l'Outaouais.

Margaret C. Kiely (2005-2008)

Professeure émérite de l'Université de Montréal, Margaret C. Kiely, Ph. D., a fait carrière dans l'enseignement et la pratique de la psychologie clinique. Chercheure reconnue, la professeure Kiely est aussi une pionnière de la psychologie communautaire au Québec et spécialiste dans les domaines de la créativité, du deuil et de l'approche à la mort. Elle est récipiendaire du prix Noël-Mailloux décerné par l'Ordre des psychologues du Québec pour l'excellence de sa carrière; elle a aussi reçu le Prix de la Société canadienne de psychologie pour son travail et son engagement en tant que professeure, directrice de thèse et formatrice en psychologie. Madame Kiely est résidente de Montréal.

Maud Malval Gilles (2004-2007)

Originaire d'Haïti, madame Malval Gilles a fait carrière comme enseignante en Haïti et au Québec. Dans la région de Laval, où elle réside actuellement, elle est impliquée dans des organismes communautaires qui rendent service à des personnes âgées. Elle organise également des activités de rapprochement interculturel et intergénérationnel.

Eddie McGrath (2004-2007)

Originaire du Nouveau-Brunswick, monsieur McGrath habite la région de Laval. Il est retraité du secteur de l'enseignement. Il a toujours été actif bénévolement, plus particulièrement auprès des jeunes. Ainsi, il s'est occupé d'équipes sportives, d'activités parascolaires et de jeunes en difficulté. Aujourd'hui, il s'implique auprès des plus démunis de Laval.

Au 31 mars 2007, les membres d'office étaient représentés par :

Jean-Louis Bazin, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;

Sonia Beaudoin, ministère de la Justice;

Francine Cloutier, Société d'habitation du Québec;

Suzanne Gauthier, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

Claude Martin, ministère des Transports;

Jean-Yves Simard, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Philosophie d'action

Dans le but de bien exercer son mandat et de tenir compte de la réalité des aînés québécois, le Conseil s'est donné une philosophie d'action qui appuie sa démarche et ses interventions et oriente les recommandations qu'il émet ainsi que les activités qu'il entreprend. Les principes qui le guident sont les suivants :

- accorder une place prépondérante aux aînés et aux associations qui les représentent;
- reconnaître le potentiel des personnes âgées, l'utiliser et le mettre en valeur.

Cette philosophie d'action enrichit les principes directeurs qui ont été précédemment adoptés par le Conseil, en les précisant et en les complétant. Dans cette perspective, le Conseil continue de promouvoir une image réaliste du vieillissement, d'encourager l'engagement social des aînés ainsi que leur participation aux centres consultatifs et décisionnels, de promouvoir le respect de leur autonomie et de favoriser le maintien de leur autonomie physique, psychologique, affective et sociale tout en accordant une attention spéciale aux aînés les plus démunis.

CHAPITRE 2

Le suivi de la planification stratégique 2006-2010

Faits saillants

Le Conseil a adopté une nouvelle planification stratégique qui devrait être déposée éventuellement à l'Assemblée nationale. Les activités de 2006-2007 se sont donc inscrites à l'intérieur de ces nouvelles orientations stratégiques retenues pour la période 2006-2010. Pendant le dernier exercice, le Conseil a notamment continué à intensifier ses liens avec les organismes d'aînés par ses actions auprès des Tables régionales de concertation des aînés et de la Conférence des Tables et par la concertation avec les principales associations d'aînés.

Orientations et axes d'intervention

Orientation 1 : Agir pour valoriser le rôle des personnes âgées dans la société.

Axe d'intervention 1 : Perceptions et stéréotypes

Objectif 1 : Contribuer à donner aux personnes âgées et à l'ensemble de la population une vision plus réaliste de la place des personnes âgées dans la société.

Résultats

- Le Conseil a réalisé des activités dans le cadre de la Journée internationale des personnes aînées, le 1er octobre 2006. Ainsi, avec l'appui de diverses associations d'aînés et de Services Québec, près de 3 000 affiches ayant pour thème « L'arc-en-ciel des générations… un rayonnement sur le monde ! » ont été distribuées. La Journée internationale des personnes aînées a aussi été l'occasion pour le Conseil de participer à plusieurs entrevues radiophoniques. Différentes activités en rapport avec cette journée ont également été organisées par le milieu des aînés.

- Le Conseil a décerné le prix Hommage à une personne engagée dans son milieu et s'étant distinguée par sa contribution au regard de l'amélioration de la condition des aînés, dans le cadre de la Journée internationale des personnes aînées. Les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés ont été invitées à soumettre au Conseil le nom d'une personne de leur région qui méritait d'être reconnue pour son implication auprès de ses pairs : de ce nombre, quinze ont déposé une candidature. Un comité de sélection a étudié les candidatures reçues pour retenir celle de madame Pierrette Lehoux, soumise par la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches. Cette personne a

été honorée lors d'une cérémonie au Salon rouge de l'Assemblée nationale, en présence de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge. Une peinture de l'artiste peintre François Pattee a été remise à madame Lehoux. De plus, un cahier Hommage a été réalisé et produit en 500 exemplaires.

Objectif 2 : Contribuer à faire avancer les connaissances sur les problématiques reliées aux personnes âgées et au vieillissement.

Résultats

- Un *État de situation sur les milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie* a été réalisé et rendu public au cours de 2006-2007. Ce document dresse le portrait des quelque 130 000 places en milieux de vie substituts pour les personnes âgées en perte d'autonomie. On constate que ces places se retrouvent dans différents types de milieux (privé, public, sans but lucratif ou coopératif). On note également de grandes différences sur le plan de l'accès, des coûts, des services couverts et du financement. On remarque que les places du secteur public sont en diminution constante alors que celles dans le secteur privé connaissent une croissance fulgurante. Malgré une augmentation du nombre total de places, ces dernières demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.
- Un *État de situation et proposition d'un plan d'action québécois sur la maladie d'Alzheimer* et les affections connexes a été réalisé et adopté par les membres du Conseil. Ce document décrit d'abord ce que sont la maladie d'Alzheimer et les affections connexes, présente un état de la situation actuelle et propose par la suite des actions indispensables à réaliser.

Axe d'intervention 2 : Rapprochement entre les générations

Objectif 1 : Encourager le transfert des connaissances et du savoir-faire des personnes âgées vers les générations montantes.

Résultat

- Dans un objectif de rapprochement entre les générations, et à la demande du premier ministre, le Conseil des aînés a collaboré avec le Conseil permanent de la jeunesse à l'organisation d'un Forum sur le remboursement de la dette, réunissant à la fois des jeunes et des personnes plus âgées.

Orientation 2 : Promouvoir les droits socioéconomiques des personnes âgées et particulièrement des personnes vulnérables.

Axe d'intervention 1 : Expertise et conseils

Objectif 1 : Conseiller la ministre afin que la situation des personnes âgées soit prise en compte dans les lois, politiques, programmes et services gouvernementaux.

Résultats

- Le Conseil a présenté le 6 avril devant la Commission parlementaire des Affaires sociales son Mémoire sur la consultation « Garantir l'accès; un défi d'équité, d'efficience et de qualité ». Dans ce mémoire, le Conseil s'est dit en accord avec la poursuite des orientations déjà mises en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux, tout en recommandant un meilleur contrôle des dépenses de même qu'une révision du panier de services.
- Le Conseil a été entendu le 13 février par la Commission de la culture et y a présenté son Mémoire concernant le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés. Il a profité de l'occasion notamment pour demander qu'on lui attribue des moyens financiers en relation avec l'importance de la problématique du vieillissement. Quelque seize organismes représentant les aînés ont aussi été entendus par la Commission.

Axe d'intervention 2 : Partenariat et concertation

Objectif 1 : Poursuivre l'animation et l'instrumentation des Tables régionales de concertation des aînés.

Résultat

- Le Conseil a continué d'animer et de soutenir les Tables régionales de concertation des aînés. Ainsi, il a tenu deux rencontres avec les présidents des Tables, l'une en avril et l'autre en novembre 2006. Le président et le secrétaire général du Conseil ont également participé à plusieurs rencontres des Tables régionales, notamment dans les régions de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie, de la Mauricie, du Centre-du-Québec, des Laurentides, et de Laval.

Objectif 2 : Favoriser le rapprochement et la concertation entre les organismes de personnes âgées.

Résultats

- Le regroupement des grandes associations d'aînés et de retraités, auquel le Conseil participe, vise à échanger de l'information, à favoriser la concertation et à développer, s'il y a lieu, des positions communes. Deux rencontres ont eu lieu au cours de la période, soit le 25 octobre 2006 et le 28 février 2007.

- Le président du Conseil a agi comme lieutenant-gouverneur lors du Parlement des sages, organisé par l'AQDR, qui s'est tenu en septembre 2006.

- Le Conseil a participé à une rencontre réunissant les présidents et présidentes des conseils des aînés provinciaux et territoriaux de même que le président et les membres du Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA). Cette rencontre a permis aux participants d'échanger sur leurs priorités respectives quant à la situation des aînés.

Objectif 3 : Participer à des rencontres et à des comités de travail pour faire valoir les intérêts des personnes âgées.

Résultats

- Le Conseil des aînés a collaboré avec la Chambre des notaires du Québec à un projet visant la diffusion d'informations concernant divers services offerts par les notaires et s'adressant de façon particulière aux aînés. La première phase de ce projet consistait à mesurer les besoins des aînés en matière de services juridiques. Un sondage réalisé par la firme Ipsos Décarie a permis de mieux connaître ces besoins, ainsi que d'en savoir plus sur les occupations des aînés, leur retraite, leur niveau de bonheur et d'inquiétude, etc. La seconde phase de ce projet, entreprise en novembre dernier, prévoyait des séances d'information à l'intention des personnes âgées, dans l'ensemble des régions du Québec. Plusieurs séances ont déjà eu lieu, animées par des notaires mobilisés par leur ordre professionnel; une deuxième vague de rencontres est prévue pour l'automne prochain.

- Le Conseil, comme plusieurs autres organismes du milieu des aînés, a été consulté dans le cadre de la réalisation d'une recherche sur *L'article 21 du Code civil et la recherche auprès des aînés atteints de démence dans les milieux de soins de longue durée au Québec*. Cette recherche le problème de l'article 21 du Code civil qui exige le consentement d'un représentant légal pour autoriser la participation d'un majeur inapte à une recherche. Or, la majorité des majeurs inaptes n'ont pas de représentant légal, ce qui limite leur participation à des recherches qui souvent ne comportent aucun risque pour la personne et qui sont susceptibles d'améliorer leur qualité de vie et la prise en compte de leurs besoins.

- Le Conseil a collaboré à l'organisation et a fait partie de la délégation québécoise qui a effectué des visites de ressources d'hébergement pour aînés et de groupes représentant les aînés à Copenhague au Danemark, tout en participant à la 8e Conférence internationale sur le vieillissement de la Fédération internationale du vieillissement (FIV), qui s'est tenue en mai et juin 2006. La délégation québécoise a collaboré avec Radio-Canada, dans le cadre de ces visites, ce qui a donné lieu à la réalisation d'une émission d'*Enjeux*, diffusée en novembre 2006 et intitulée *Liberté 85*.

- Le Conseil a participé avec plusieurs personnes et organismes du milieu des aînés à la mise sur pied d'États généraux sur le vieillissement, dans la perspective de donner suite aux recommandations du groupe de travail sur la pleine participation des aînés au développement du Québec.
- Le personnel du Conseil a participé à de nombreux comités de travail, regroupant des participants gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment :
  - au comité de communication et de programme pour la 11e Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite (COMOTRED);
  - à la Table de concertation de l'industrie du transport par taxi, ainsi qu'à son sous-comité pour les personnes à mobilité réduite;
  - à la Table québécoise pour la sécurité routière, ainsi qu'à son sous-comité sur les personnes vulnérables;
  - à la Table de concertation sur le développement social concernant les besoins de formation;
  - au Comité de préparation du Congrès de l'Association internationale francophone des aînés (AIFA);
  - à des comités de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour le renouvellement de la politique À part égale;
  - à la Table de concertation nationale sur les ressources résidentielles de l'OPHQ;
  - à la Table de concertation nationale sur les services d'aide à domicile de l'OPHQ;
  - au comité de direction de l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA);
  - au comité aviseur provincial (CAP) du programme d'appréciation des résidences privées avec services Roses d'Or de la FADOQ;
  - à la Table québécoise de concertation sur la formation du personnel œuvrant dans les CHSLD privés et dans les résidences pour personnes âgées;
  - au comité de préparation de la 9e Conférence internationale sur le vieillissement, organisée par la Fédération internationale du vieillissement (FIV), dans le cadre de l'événement « Expo Ageing and Design Montreal 2008 ».

Axe d'intervention 3 : Information et sensibilisation

Objectif 1 : Produire des outils d'information destinés à renseigner les personnes âgées sur leurs droits et leurs intérêts.

Résultats

- Le *Guide pratique Vivre et vieillir dans sa communauté*, réalisé au cours de la précédente année, a été rendu public en avril 2006.

- Les travaux de recherche et la rédaction de la 3e édition de La réalité des aînés québécois ont été terminés. L'ouvrage sera publié au cours de la prochaine année.
- Un troisième guide pratique sur les aînés et leur sécurité financière a été amorcé.

Objectif 2 : Faire connaître les positions du Conseil.

Résultats

- Deux numéros du *Bulletin du Conseil des aînés* ont été publiés, en juin 2006 et en octobre 2006. Ils ont été diffusés à quelque 3 000 exemplaires.
- Le Conseil a continué à utiliser les médias afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir. Dans cette perspective, il a émis sept communiqués de presse faisant état de positions ou de réactions. De plus, au cours du présent exercice, différentes rencontres avec des journalistes de la radio (9) et de la télévision (5) ont été effectuées, ce qui a permis au Conseil de présenter sa mission et ses travaux et de faire connaître la Journée internationale des personnes aînées.
- Le Conseil a effectué des présentations dans divers colloques d'associations d'aînés ou de services destinés aux aînés, notamment devant l'association des Grands-parents, lors des Conférences petits déjeuners organisées par l'Université du troisième âge de Québec, devant l'Association québécoise de gérontologie de Laval, au congrès des auxiliaires familiales, à l'Association québécoise francophone pour l'avancement de la science (ACFAS), au Salon solidarité envers les aînés du ROCHA, au congrès annuel de l'Association des résidences et des CHSLD privés du Québec (ARCPQ) ainsi que lors d'activités ou de forums organisés par plusieurs Tables régionales de concertation des aînés.

CHAPITRE 3

L'utilisation des ressources

Ressources humaines

L'effectif du bureau du Conseil des aînés au 31 mars 2007 était le suivant :

- Georges Lalande, président, nommé en novembre 2004 pour un mandat de cinq ans;
- Murielle Miller, secrétaire principale;
- Daniel Gagnon, secrétaire général;
- Monique des Rivières, Annie Michaud et Johanne Villeneuve, agentes de recherche et de planification socio-économique.

Le Conseil a encouragé son personnel à participer à des activités de formation afin d'assurer un maintien à jour de ses connaissances. Les membres du personnel ont pris part à de nombreux colloques et conférences. Les sommes consacrées à la formation ne sont plus compilées spécifiquement, car le Conseil a un budget annuel inférieur à 1 000 000 $.

Ressources budgétaires et financières

Le tableau ci-dessous présente l'utilisation des budgets consentis au Conseil des aînés pour les années 2005-2006 et 2006-2007.

Catégories	Budget[1]	Budget révisé[2]	Dépenses[3]	Dépenses réelles[4]
		2006-2007		2005-2006
Traitements	545 500 $	545 500 $	541 378 $	517 000 $
Fonctionnement	193 700 $	200 300 $	134 367 $	189 000 $
Transfert	1 000 $	1 000 $		
Immobilisations				
Total	**740 200 $**	**746 800 $**	**675 745 $**	**706 000 $**

1 Selon Budget de dépenses 2006-2007, volume II, Crédits des ministères et organismes, 10-5.

2 Ministère de la Famille et des Aînés, Direction des services à la gestion, septembre 2007.

3 Ministère de la Famille et des Aînés, Direction des services à la gestion, septembre 2007.

4 Selon les comptes publics 2005-2006, volume 2, Revenus, crédits, dépenses et investissement du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec. Année financière terminée le 31 mars 2006, p. 1-32 et 1-33.

CHAPITRE 4

Les autres exigences

Le Conseil des aînés continue de se conformer aux exigences entourant la modernisation de la fonction publique et de sa gestion.

Le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, proposé par le gouvernement, a été adopté par résolution lors d'une réunion des membres du Conseil tenue en novembre 2001. Le document a été redéposé aux membres du Conseil actuel lors de la séance du 18 janvier 2007. Aucun manquement à ce règlement n'a été signalé.

Relativement au programme d'accès à l'égalité, à la politique concernant la santé des personnes au travail et aux moyens pris pour l'actualiser, il convient d'indiquer que ces questions sont demeurées sous la responsabilité du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, avec lequel le Conseil a conclu des ententes de services administratifs au cours de l'année 2005-2006.

Le Conseil s'assure que ses publications sont conformes aux exigences gouvernementales relatives à la qualité de la langue française. Il en est également ainsi du contenu de son site Internet, de ses communiqués et de ses messages téléphoniques par boîte vocale.

En ce qui concerne la protection des renseignements personnels, le Conseil, n'offrant pas de services directs à la population et n'utilisant pas de fichiers contenant des renseignements personnels, n'a pas eu à élaborer de procédures particulières à cet égard. Le Conseil n'a pas non plus eu à répondre à des demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Signalons cependant que le Conseil est conscient de ces éléments et les prend en considération.

Enfin, il convient de souligner que le Conseil des aînés n'a pas fait l'objet de recommandation de la part du Vérificateur général depuis l'année 2001-2002.

Publications 2006-2007

Mémoire

Mémoire concernant le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés, présenté à la Commission de la culture, version révisée, février 2007, 17 p.

Recherches

État de situation sur les milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie, février 2007, 60 p.

État de situation et proposition d'un plan d'action québécois sur la maladie d'Alzheimer et les affections connexes, mars 2007, 38 p.

Bulletins

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 4, no 3, juin 2006, 16 p.

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 4, no 4, octobre 2006, 12 p.

Autres

Documents auxquels le Conseil a participé à titre de partenaire

Ipsos Descarie, *Sondage auprès des personnes de 55 ans et plus*, réalisé pour la Chambre des notaires du Québec et le Conseil des aînés, Rapport de recherche, 2006, 86 p.

P. Voyer et S. St-Jacques, *L'article 21 du Code civil et la recherche auprès des aînés atteints de démence dans les milieux de soins de longue durée au Québec. Une analyse, un constat et une proposition*, Faculté des sciences infirmières, Université Laval, 2006, 62 p.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Conseil des aînés à l'adresse www.conseil-des-aines.qc.ca.

Conseil des aînés
Québec